



2024/080

nomenclature: 5.4.3

## ARRETE DU MAIRE

### **OBJET : Délégation de fonction à Madame Nelly PICAT, conseillère municipale**

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Nelly PICAT en qualité de conseillère municipale, en date du 23 mai 2020

Vu le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes en date du 23 mars 2024

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice d'une conseillère municipale.

### **ARRETE**

Article 1<sup>er</sup>: Madame Nelly PICAT, conseillère municipale, est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, aux fonctions afférentes au secteur de la Petite Enfance.

Article 2: Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de DAX et au comptable public

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécourse citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tarnos le 25 mars 2024

Publié sur le site internet de la Commune le 25/03/2024

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

